

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

*Documents officiels*

QUATRIÈME COMMISSION  
23e séance  
tenue le  
mercredi 17 novembre 1999  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 23e SÉANCE

Président : M. Zackheo

puis : M. Kazhura

SOMMAIRE

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS RELATIVES À L'INFORMATION (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.4/54/SR.23  
23 mars 2000  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES À L'INFORMATION (suite)  
(A/54/21 et Add.1, A/54/415)

1. M. AL-BADER (Koweït), appuie les déclarations formulées au nom du Groupe arabe et du Groupe des 77 et de la Chine et souligne avec satisfaction le rôle du Département de l'information, qui consiste à faire connaître les activités des Nations Unies tout en s'efforçant de réduire les inégalités technologiques qui subsistent entre les pays en développement et les pays développés en matière d'information. Pour s'adapter aux prochaines transformations attendues au XXI<sup>e</sup> siècle, le Département devra proposer une politique innovatrice dans le domaine de l'information et le Koweït l'invite à mettre à profit le Sommet du millénaire pour préparer l'opinion publique mondiale dans ce sens.

2. Le Koweït se félicite que le Département n'ait pas ménagé ses efforts pour mettre à profit les nouvelles technologies, en particulier l'Internet. Il appuie le point de vue selon lequel il convient d'accroître le nombre de sites de l'ONU sur le Web et s'efforcer de développer davantage le site existant en arabe. Il importe que les États Membres augmentent leurs contributions financières afin que le Département de l'information dispose des ressources nécessaires pour pouvoir s'acquitter de son mandat et adapter sa politique à l'évolution rapide des technologies de l'information. Il faut aussi que les États Membres ouvrent les canaux d'information qu'ils contrôlent afin que l'information circule librement.

3. L'orateur appuie la demande tendant à ce que le Département s'efforce de prendre en compte les intérêts des pays en développement pour qu'ils puissent se doter des nouvelles technologies de l'information et estime que l'on doit mettre en œuvre les programmes d'information liés à la question palestinienne, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation. Il conviendrait aussi que le Département veille davantage à sensibiliser l'opinion publique mondiale aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

4. M. RI KWONG NOM (République populaire démocratique de Corée) dit qu'en dépit du travail intensif réalisé par le Comité de l'information depuis sa création il y a 20 ans, les pays en développement sont de plus en plus marginalisés dans le domaine de l'information et des communications. Seuls les pays disposant des ressources de la science et de la technologie moderne tirent parti des technologies de l'information.

5. L'utilisation de l'information pour violer la souveraineté d'autres pays et intervenir dans leurs affaires intérieures ne saurait être tolérée. Les Nations Unies doivent veiller à ce que l'information serve à resserrer les liens d'amitié et de coopération entre les États et à favoriser le développement durable, objectifs qui ne sauraient être atteints si l'on ne crée pas un nouvel ordre mondial de l'information et des communications plus juste et plus efficace, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Comité de l'information. L'un des fondements de ce nouvel ordre doit être le respect de la souveraineté de chaque pays et la non-ingérence dans les affaires intérieures de chaque État. La communauté internationale ne doit pas tolérer que certains pays qui détiennent le monopole des instruments de communication modernes les utilisent pour imposer leur idéologie et leurs valeurs culturelles.

/...

6. En second lieu, le nouvel ordre doit renforcer la capacité d'information des pays en développement avec l'aide de l'ONU. Les organismes du système doivent contribuer à moderniser l'infrastructure de l'information de ces pays par une distribution de ressources plus généreuse, le transfert de technologies avancées et la formation de directeurs et de techniciens, afin que les pays en développement puissent promouvoir le développement économique et le progrès de l'éducation et de la culture.

7. En troisième lieu, les activités de l'ONU en matière d'information doivent être objectives et impartiales et s'adresser à tous les États Membres conformément au caractère universel des Nations Unies. La Corée estime qu'en pratique l'Organisation fait preuve de partialité dans ses activités en matière d'information, en accordant beaucoup d'attention aux grands pays et en négligeant les petits, en exagérant les difficultés des pays faibles et en passant sous silence celles des grandes puissances. L'Organisation ne continuera d'inspirer confiance que si elle se montre impartiale et objective dans ses activités d'information.

8. M. DORJEUREN (Mongolie) s'associe à la déclaration formulée par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il met l'accent sur les avantages incontestables qu'apporte le progrès technologique en matière d'information et de télécommunications (diffusion de l'information en temps réel, numérisation, facilité d'accès à l'espace virtuel) et souligne que les pays en développement étant défavorisés à cet égard, leurs habitants sont privés de ces avantages et donc de la possibilité d'enrichir leur culture et leurs connaissances. La Mongolie se prononce en faveur d'un nouvel ordre mondial de l'information et des communications fondé sur la circulation libre et équilibrée de l'information, accessible à la population du monde entier.

9. Le Département de l'information joue un rôle important en diffusant une information objective sur les problèmes mondiaux et les activités de l'ONU. La Mongolie reconnaît qu'il doit être restructuré en vue de réorienter les activités des Nations Unies en matière d'information et de communication et de mettre en place des moyens modernes de communication comme le Service des informations de l'ONU sur le Web. Elle estime également importante la stratégie de projection extérieure de l'Organisation proposée par le Secrétaire général adjoint et qui vise à établir des relations d'association avec des organisations de la société civile dans le monde entier. Elle souligne aussi l'importance d'une transmission rapide des informations aux médias mondiaux, qui diffusent en permanence des informations sur les activités menées par l'Organisation en vue de résoudre les problèmes mondiaux.

10. La Mongolie reconnaît l'efficacité des moyens modernes de communication, mais souligne l'importance des moyens traditionnels. Elle se félicite que l'on ait décidé de développer la capacité de radiodiffusion internationale de l'ONU et suggère que le Département de l'information reflète dans les programmes de télévision les activités très variées de l'Organisation et fasse mieux connaître les opérations de maintien de la paix, en particulier auprès des populations des pays en développement, afin que les objectifs de ces opérations soient mieux compris.

11. La Mongolie espère que les ressources nécessaires pour que le Département puisse s'acquitter de sa tâche seront allouées dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

12. Se référant aux publications du Département, l'orateur mentionne en s'en félicitant que la brochure intitulée Discovering the United Nations ("A la découverte de l'ONU") a été traduite en mongol et distribuée aux participants à un séminaire qui s'est tenu en Mongolie en juin.

13. La délégation mongole appuie les propositions, recommandations et projets de résolutions qui figurent dans le rapport du Comité de l'information (A/54/21).

14. M. GHRARI (Jamahiriya arabe libyenne) appuie les déclarations formulées au nom du Groupe arabe et aussi au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Se référant à la mondialisation de l'information, il souligne qu'il importe d'établir un nouvel ordre mondial plus juste et plus équilibré permettant la libre circulation de l'information dans le monde entier et disposant de nouveaux mécanismes pour renforcer les relations culturelles entre les peuples et rompre le monopole de la science et des connaissances qui doivent appartenir à toute l'humanité. Il souligne que si quelques pays contrôlent les moyens de communication modernes de par leur avance technologique, l'information devient un instrument dangereux, car elle est utilisée pour imposer des valeurs étrangères et parfois pour déformer la réalité en ce qui concerne certains États, situation que la Libye connaît depuis déjà assez longtemps. L'ONU joue un rôle de plus en plus important en matière de maintien de la paix et de solution des conflits, bien que les grandes puissances s'efforcent de marginaliser l'Organisation. Par conséquent il convient d'améliorer son image et de mener à bien la réforme en cours en évitant l'hégémonie des grandes puissances. Dans ce sens, il est indispensable de renforcer le Département de l'information, notamment en ce qui concerne les informations relatives au désarmement et aux risques présentés par les armes légères, avant la conférence de l'an prochain.

15. La Libye souhaite que l'arabe soit utilisé plus fréquemment dans la diffusion électronique de l'information de l'ONU et dans les documents officiels. Soulignant l'importance des médias traditionnels, l'orateur se prononce en faveur de la radiodiffusion de l'information des Nations Unies dans les six langues officielles, et en particulier en arabe.

16. La Libye appuie les efforts entrepris par le Département pour assurer la formation de journalistes des pays en développement, apprécie le rôle des centres d'information des Nations Unies dans les divers pays et rappelle que la Libye finance depuis 20 ans le centre de Tripoli.

17. Mme KHANAM (Bangladesh) fait sienne la déclaration présentée par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, mais souligne qu'il importe que dans leurs activités les divers organes chargés de l'information appliquent un critère cohérent fondé sur des résultats. Le Bangladesh estime préoccupant que, malgré la mise en place de nouvelles structures d'organisation, une grande partie de la population des pays en développement ne soit pas totalement au courant des activités de l'Organisation. Parce qu'il concentre ses activités sur les pays développés, accordant moins

d'attention aux pays en développement, le Département de l'information n'a pu atteindre les objectifs qu'il s'était fixés; et l'intégration des centres d'information du PNUD aux bureaux du PNUD pour réduire les coûts a aussi contribué à créer cette situation.

18. Pour promouvoir une image positive de l'ONU il importe de créer une nouvelle culture des communications; c'est pourquoi le Bangladesh appuie un recours accru à la technologie avancée, mais non aux dépens des moyens de communication traditionnels, qui continuent d'être la principale source d'information des pays en développement.

19. Quant à l'orientation principale des activités du Département de l'information, Mme Khanam dit que les informations relatives à l'ONU devraient viser principalement à faire mieux connaître les activités et les résultats de l'Organisation dans le domaine du développement économique et social. Le Département de l'information devrait aider les pays en développement en ce qui concerne les activités relatives à l'information, et en particulier la formation de journalistes, et collaborer plus étroitement avec les gouvernements dans l'élaboration de programmes d'étude comportant des cours sur les activités de l'ONU. Les communiqués de presse devraient porter davantage sur l'aspect intergouvernemental du travail de l'Organisation et non plus, comme jusqu'ici, sur le rôle du Secrétariat.

20. Le Bangladesh appuie les efforts visant à faire de la bibliothèque Dag Hammarskjöld une bibliothèque virtuelle accessible électroniquement à partir de n'importe quelle partie du monde, mais rappelle qu'il ne faut pas négliger l'acquisition de livres et de périodiques. Aujourd'hui non seulement on achète moins de livres, mais la plupart des publications concernant la paix et la sécurité se trouvent à la bibliothèque des Nations Unies de Genève, ce qui comporte des inconvénients évidents pour les délégations qui souhaitent les consulter. Le Bangladesh ne comprend pas la raison de cette politique et demande au Département de l'information de remédier à cette situation le plus tôt possible. Il invite aussi instamment la bibliothèque à acheter plus de publications et de périodiques des pays en développement.

21. Enfin, l'oratrice exprime la profonde préoccupation de son pays devant la situation du processus d'intégration en général et celle des centres de l'information de l'ONU en particulier. Depuis des années le Bangladesh a fait remarquer que l'intégration des centres d'information aux bureaux extérieurs du PNUD n'a pas amélioré leur fonctionnement et n'a pas permis de faire des économies. Il est clair que les services fournis par ces centres se sont considérablement dégradés. Dans la résolution adoptée par le Comité de l'information en mai il est demandé au Secrétaire général d'examiner la situation au cas par cas en consultant les gouvernements hôtes des pays où l'on a procédé à l'intégration. Le Bangladesh souhaiterait savoir quand sera effectué cet examen.

22. M. Kazhura (Vice-Président) prend la présidence.

23. M. SAI (Algérie) dit que le nouveau millénaire sera marqué par une explosion de l'information et de nouveaux progrès des technologies et des communications. La révolution technologique, par la diffusion des ordinateurs et de l'information, a réduit les distances entre les peuples et fait du monde

un village planétaire. Cette évolution, quoique positive, est un sujet de préoccupation, car il y a lieu de craindre un accroissement des inégalités entre les pays développés et les pays en développement. Près de 90 % des moyens d'information du monde appartiennent aux pays développés, ce qui leur permet de modeler l'opinion publique dans un sens favorable à leurs intérêts économiques et politiques.

24. On a enregistré en Algérie des progrès considérables en matière d'information et le multipartisme s'est aussi manifesté dans ce domaine. Il existe aujourd'hui en Algérie plus de 28 journaux et de nombreux périodiques et revues dont la plupart appartiennent au secteur privé. L'État a apporté son concours financier et politique pour favoriser cette évolution et le dialogue entre la presse et ses lecteurs.

25. L'Algérie fait sienne la déclaration présentée par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine et espère qu'elle fera naître un mouvement collectif. Même si la technologie des communications est extrêmement avancée, en fait la télévision et la presse gardent leur importance, surtout dans les pays en développement, et c'est pourquoi il convient de les renforcer. À cet égard, l'orateur demande que le Secrétaire général et le Département de l'information continuent de s'intéresser à ces médias et respectent la diversité linguistique des Nations Unies. L'information, qu'elle soit écrite ou transmise par la radio, la télévision ou par l'Internet, doit être diffusée dans toutes les langues, et en particulier en arabe.

26. M. KA (Sénégal) s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le monde est devenu aujourd'hui un village planétaire grâce aux énormes progrès des communications, mais les inégalités d'accès à l'information et aux technologies de l'information causent de graves problèmes, surtout aux pays en développement. La communauté internationale doit promouvoir un nouvel ordre international de l'information plus juste, fondé sur la libre circulation et la diffusion plus large et plus équilibrée de l'information. En fait, pour que la plupart des êtres humains puissent accéder à l'information, il faut recourir aux moyens de communication traditionnels et en particulier à la radio, parce que la télévision et la presse demeurent un luxe dans la plupart des pays en développement.

27. Le Sénégal comprend l'importance des nouvelles technologies et a mis à profit toutes les occasions pour améliorer la situation en ce domaine et il demande à l'ONU d'accroître son aide aux pays en développement afin qu'ils puissent partager les avantages de l'ère de l'information.

28. L'orateur se félicite des efforts entrepris par l'ONU pour améliorer son site sur le Web et appuie la création, le plus tôt possible, de versions de ce site dans les six langues officielles des Nations Unies, ce qui devrait permettre d'attirer de nouveaux utilisateurs. Parmi les initiatives récentes, il faut souligner la participation de journalistes africains, dont un sénégalais, aux travaux des services d'information de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

29. Le Sénégal appuie la création de la radio internationale des Nations Unies et examine comment il pourrait contribuer à ce projet, mais il insiste sur la nécessité d'affecter à la section française de la station de radiodiffusion des

Nations Unies les moyens nécessaires pour qu'elle puisse transmettre mieux aux pays d'Afrique et du monde les informations concernant les activités de l'Organisation.

30. M. BAESA (Yémen) dit que l'intérêt croissant que suscite la participation aux travaux du Comité de l'information et les précieuses contributions apportées à ses débats montrent que la communauté internationale accorde une grande importance aux questions relatives à l'information.

31. La révolution technologique et les courants d'information ont transformé le monde en un village planétaire. Les Nations Unies doivent diffuser les valeurs culturelles et favoriser l'intégration culturelle des peuples pour contribuer ainsi à progresser vers les objectifs de la paix, du désarmement et de la stabilité.

32. Les pays en développement sont très en retard dans le processus de développement de la technologie de l'information et ont besoin d'une assistance scientifique, technique et matérielle pour développer leur structure et participer ainsi à ce processus.

33. Il est encourageant de constater les précieux efforts déployés par les centres d'information pour organiser des activités et diffuser des informations dans les langues locales en vue de faire connaître les activités de l'Organisation. Les centres peuvent contribuer à appliquer la nouvelle stratégie des communications avec la participation des institutions de la société civile. Bien que l'on doive prendre en compte les limitations financières, il n'en est pas moins certain qu'il faut appuyer davantage les centres d'information. L'orateur insiste sur les efforts accomplis par les centres de communication et d'information du Yémen et dit qu'il faut nommer un directeur et appuyer ces centres pour qu'ils puissent s'acquitter des tâches qui leur ont été confiées.

34. Plusieurs délégations ont fait part de leur intérêt pour le maintien et l'enrichissement des sites de l'ONU sur le Web. L'Internet est un instrument important pour présenter l'image de l'Organisation dans le monde, mais il faut maintenir l'équilibre entre les langues utilisées. D'autre part, on ne doit pas oublier qu'il faut maintenir en fonctionnement les moyens d'information traditionnels, qui sont d'accès plus facile dans les pays en développement.

35. M. WINN (Myanmar) dit que sa délégation appuie pleinement la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

36. Les technologies de l'information et les communications jouent un rôle fondamental pour permettre à tous les pays de suivre le rythme des évolutions mondiales. Le Myanmar appuie l'établissement d'un nouvel ordre mondial de l'information et des communications qui permette de redresser le déséquilibre entre les pays développés et les pays en développement concernant la disponibilité de l'information et les moyens de la traiter. À cette fin, il faut accroître l'assistance fournie pour développer les capacités et l'infrastructure des communications dans les pays en développement. Le Myanmar se félicite des mesures prises pour restructurer le Département de l'information. Il appuie aussi l'élaboration de la stratégie de l'information

pour l'Organisation et estime que cette stratégie doit essentiellement porter sur les problèmes du développement.

37. On a mentionné l'Internet en tant que quatrième moyen de diffusion de l'information. Cependant la délégation du Myanmar estime que les médias traditionnels comme la radio, la télévision et la presse écrite continueront pour l'avenir prévisible d'être les principaux moyens d'information pour de nombreux pays.

38. L'orateur félicite le Département pour ses activités et en particulier le programme de formation à l'intention des professionnels de l'information des pays en développement et le remercie d'avoir facilité la participation à ce programme d'un fonctionnaire de l'information de son pays.

39. M. EGUIGUREN (Chili) dit que son pays s'associe à la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine et à celle faite par le représentant du Mexique au nom du Groupe de Rio.

40. Le 14 octobre le représentant de l'UNICEF au Burundi était assassiné, en même temps qu'une fonctionnaire du Programme alimentaire mondial et d'autres ressortissants de ce pays. Le représentant de l'UNICEF était Luis Zúñiga, citoyen chilien, qui un mois plus tôt avait adressé à la nation burundaise un message afin d'obtenir que les combattants permettent à l'UNICEF de vacciner les mineurs contre la polyomyélite. Ainsi il avait été possible d'obtenir une trêve de trois jours pour la vaccination, ce qui offre un exemple de l'utilisation de l'information à des fins pacifiques et humanitaires.

41. En général on ignore ce que représente ce type d'activité des travailleurs humanitaires de l'ONU. On ignore aussi dans quelle mesure les résolutions et les déclarations du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale parviennent sur les lieux de conflit. Le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information a indiqué quel rôle devait jouer le Département pour améliorer la capacité de l'Organisation dans le domaine des communications et de l'information sur le terrain. Le Chili estime qu'il est très important de continuer d'étudier cet aspect et que le Comité de l'information devrait participer à cette étude.

42. Le Chili reconnaît qu'il faut redonner au Comité de l'information un nouveau souffle, afin qu'il offre un cadre approprié pour débattre des stratégies de l'information et des communications. Un thème important pourrait être examiné dans ce cadre : comment faire parvenir le message de paix des Nations Unies dans les zones de conflit.

43. M. ZAAGMAN (Pays-Bas), parlant au nom du Groupe des États de l'Europe occidentale et d'autres États, y compris les États Membres de l'Union européenne, les pays d'Europe orientale et centrale associés à l'Union européenne (Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie) et les pays de l'Association européenne de libre échange Membres de l'Espace économique européen (Islande, Lichtenstein et Norvège), dit que la liberté d'information est d'une importance fondamentale pour toutes les personnes. La communication et en particulier les moyens d'information indépendants, pluralistes et libres contribuent à la démocratie et au développement. Dans ce contexte, il est

/...



scandaleux que de nombreux journalistes soient encore incarcérés, menacés et harcelés dans le monde entier et que même certains soient tués parce qu'ils ont le courage de lutter contre tous les obstacles pour maintenir le monde informé. Les pays que représente l'orateur condamnent le recours à la violence pour faire taire les journalistes et entraver leur travail.

44. Le Groupe occidental appuie les activités du Comité de l'information et espère que, comme les années antérieures, la Quatrième commission fera siennes en général les recommandations du Comité. Le Groupe accueille aussi avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur l'information, qui donne un bon aperçu d'ensemble des politiques et des stratégies du Département de l'information.

45. Les opérations de maintien de la paix figurent parmi les activités les plus importantes de l'Organisation des Nations Unies. On sous-estime fréquemment la valeur du secteur de l'information dans les missions de maintien de la paix. Le succès d'une mission peut dépendre de la communication d'informations adéquates à la population locale et au monde, l'opinion publique pouvant déterminer le degré d'appui dont elle bénéficiera.

46. Il est satisfaisant de constater qu'aujourd'hui le Département participe dès le début aux consultations et aux préparatifs des opérations de maintien de la paix et d'autres missions.

47. L'ONU doit élaborer une stratégie de communications efficace pour affronter les défis de l'ère de l'information. Dans ce contexte, le Groupe occidental appuie les efforts engagés par le Département pour créer des associations avec les divers éléments de la société civile afin de transmettre à l'opinion publique, à tous les niveaux de la société mondiale, les messages des Nations Unies et de mobiliser l'appui et les ressources nécessaires pour l'Organisation.

48. Compte tenu des limitations budgétaires, l'Union européenne encourage le Département à concentrer ses efforts sur les secteurs indiqués dans le projet de résolution B et à continuer de mettre en place les nouvelles technologies de communication électronique pour rendre plus efficaces la publication et la diffusion de l'information.

49. Le Groupe des États de l'Europe occidentale et d'autres États se félicite du développement des sites de l'ONU sur le Web et estime approprié un développement fondé sur la parité modulaire entre les langues officielles.

50. M. VANTSEVITCH (Biélorus) dit qu'après 50 années de travail, les Nations Unies se lancent dans un processus de réformes pour adapter leurs activités et leurs méthodes à la nouvelle situation mondiale. Un facteur important pour améliorer l'efficacité de l'ONU consiste à réformer le système de l'information. Le Secrétariat doit entreprendre des efforts plus novateurs et orientés vers l'action pour diffuser les informations sur les nombreuses activités en matière de paix et de sécurité, de développement économique durable et de droits de l'homme. Le Biélorus reconnaît la valeur des efforts déployés en ce sens par le Département de l'information.

51. Le Bélarus accueille avec satisfaction la recommandation formulée dans le projet de résolution B, approuvée par le Comité de l'information à sa vingt et unième session, et selon laquelle la réorientation du Département de l'information devrait avoir pour effet de maintenir et d'améliorer les activités dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les pays en développement et, le cas échéant, d'autres pays ayant des besoins particuliers, y compris les pays en transition. Le prestige de l'Organisation au siècle prochain dépendra pour beaucoup de la mesure dans laquelle le public et les États Membres comprendront le sens de ses activités fondamentales.

52. Le Bélarus attache beaucoup d'importance aux tâches qui incombent aux centres d'information de l'ONU et aux services d'information des bureaux de l'ONU sur le terrain, car ces centres et ces services représentent une source précieuse, parfois unique au niveau local, d'informations dignes de foi sur l'Organisation et les fonctions qu'elle exerce, et ils représentent donc des moyens très efficaces de promouvoir une compréhension plus approfondie de ces activités. En outre, ces centres et ces services contribuent en particulier à diffuser des informations sur les problèmes concrets auxquels est confronté le groupe des États en transition dans ses efforts pour parvenir à un développement durable dans les domaines économique et social. Le Bélarus n'a cessé d'appuyer les mesures visant à intégrer les centres d'information dans les bureaux locaux du PNUD, car cela permet de mieux coordonner l'utilisation des ressources financières, de diversifier le cadre des activités d'information et de rendre celles-ci plus efficaces. Les décisions relatives à cette question doivent être adoptées en tenant compte de l'opinion des gouvernements des pays bénéficiaires et de la situation sur le terrain.

53. Le Bélarus a décidé de créer à Minsk, sa capitale, une Maison des Nations Unies pour réunir sous un même toit tous les fonds et programmes de l'Organisation qui réalisent des opérations dans le pays et augmenter ainsi l'efficacité de ces opérations. Cette décision a été prise en tenant compte de l'accroissement prévu du volume de travail du centre d'information de Minsk et des mesures destinées à promouvoir l'échange d'informations entre les États Membres de l'Organisation. On peut citer un autre exemple de la coopération fructueuse entre le Bélarus et l'ONU dans le domaine de l'information avec l'inauguration récente d'une deuxième bibliothèque de dépôt dans le cadre de la bibliothèque principale de l'Université d'État du Bélarus, rendue possible par l'assistance technique et matérielle fournie par le bureau du PNUD à Minsk, en particulier son service d'information, et par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Il a été installé dans la nouvelle bibliothèque de dépôt un réseau d'ordinateurs connectés à l'Internet, qui permettra aux utilisateurs d'accéder facilement aux sites de l'ONU sur le Web et au système des disques optiques.

54. Le Bélarus a souffert des effets destructeurs de l'accident survenu dans la centrale nucléaire de Tchernobyl et c'est pourquoi il reconnaît l'utilité des efforts du Département de l'information et d'autres organismes des Nations Unies visant à diffuser des données sur la situation depuis l'accident. Il est toujours nécessaire de recueillir et de diffuser des informations équilibrées et détaillées concernant les aspects techniques de cette catastrophe et ses conséquences sur la santé et l'environnement. Le Bélarus se félicite de la création par le Département d'une section spéciale présentant des informations sur Tchernobyl sur le site Web de l'ONU sur l'Internet.

55. Le Bélarus suit aussi de près avec un intérêt particulier les efforts entrepris par le Département pour mettre en œuvre le projet pilote relatif à une station de radiodiffusion internationale de l'ONU et appuie l'appel adressé par le Comité de l'information à sa vingt et unième session au Département pour qu'il commence dès que possible à exécuter le projet pilote en prenant contact avec les États Membres intéressés et les institutions spécialisées afin d'obtenir l'assistance nécessaire à la réussite du projet. Le Bélarus participera activement aux démarches visant à obtenir les moyens nécessaires pour réaliser en pratique ce projet.

56. M. TEKAYA (Tunisie) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

57. Ces dernières années, les progrès technologiques réalisés dans le secteur de l'information et des communications ont été impressionnants et ont eu des répercussions très variées dans divers secteurs, notamment les relations économiques et commerciales dans le monde entier. Les idées circulent plus vite, mais les inégalités entre les pays en développement et les pays développés continuent de s'accroître, y compris les inégalités de capacité technologique dans le secteur de l'information et des communications. Ces inégalités ne pourront être réduites que par un effort de compréhension, par la coopération, la solidarité et l'association. L'ONU a un rôle important à jouer à cette fin, surtout en matière de coopération internationale et d'assistance aux pays en développement, afin que ces derniers augmentent leur capacité dans le domaine des communications. L'Organisation doit travailler plus efficacement pour mettre l'information au service de la paix et de la sécurité internationales. En fournissant cette assistance, il faut prendre en compte les priorités et les besoins particuliers de chacun des pays bénéficiaires.

58. La Tunisie accorde une place particulière dans sa politique aux questions relatives à l'information, compte tenu de leur importance pour renforcer la liberté d'expression et la démocratie et assurer le développement économique et social. Elle a élaboré un vaste plan pour promouvoir la mise en œuvre des techniques les plus avancées dans le secteur des communications, établir l'infrastructure nécessaire et doter ce secteur du cadre juridique approprié. De plus elle a adopté un ensemble de mesures pour favoriser les investissements dans les services d'information. Par exemple, la semaine dernière s'est tenue en Tunisie la première Semaine de l'Internet à l'occasion de laquelle étaient organisées, entre autres activités, plusieurs expositions en divers endroits du pays pour que le public puisse prendre conscience de ces questions.

59. L'orateur félicite ensuite le Département de l'information pour son travail visant à tirer parti des technologies modernes des communications, y compris l'Internet, en vue de renforcer la capacité de l'ONU de diffuser son message avec la rapidité et l'efficacité voulues. Tout en encourageant ces initiatives, la Tunisie estime que les moyens d'information traditionnels gardent toute leur importance, surtout pour mobiliser l'opinion publique mondiale afin qu'elle appuie les principes et les objectifs des Nations Unies. Il faut continuer d'appuyer ces moyens d'information traditionnels et d'allouer des ressources suffisantes pour exécuter ces tâches.

60. Les centres d'information des Nations Unies jouent un rôle très important pour faire connaître les activités de l'Organisation. La Tunisie souhaite que

l'on accorde la plus haute priorité à la tâche consistant à en maintenir et en renforcer la structure. Comme l'a signalé le Secrétaire général dans son rapport, l'intégration de ces centres aux bureaux du PNUD sur le terrain se heurte à des difficultés dans certains pays. Le Comité de l'information a évoqué aussi cette question à sa vingt et unième session et a estimé qu'il fallait lui trouver une solution. La Tunisie rappelle que cette question doit être résolue conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en étudiant chaque cas séparément et en tenant compte des opinions exprimées par chaque pays considéré.

61. Enfin l'orateur souligne qu'à la suite de sa vingt et unième session, le Comité de l'information a examiné la question de l'élaboration de sites de l'ONU sur le Web dans toutes les langues officielles et a recommandé à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à présenter des propositions en vue d'atteindre cet objectif. La Tunisie rappelle l'importance qu'a toujours présenté un traitement équilibré de toutes les langues officielles.

62. M. RADOLF (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) fait remarquer qu'au seuil du troisième millénaire, les principes et les idéaux inscrits dans la Constitution de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) présentent une importance particulière et même une valeur déterminante, en particulier la libre circulation des idées, l'égalité des possibilités d'éducation pour tous, la diffusion du savoir et l'accès de tous les peuples aux publications de chacun d'eux.

63. La stratégie de communication de l'UNESCO, formulée en 1989, occupe une place importante dans les débats consacrés aujourd'hui sur toute la planète au transfert des connaissances, aux nouvelles technologies et à l'Internet. Elle a pour objectif d'encourager la libre circulation des idées aux niveaux international et national, de promouvoir une diffusion plus large et plus équilibrée de l'information, sans créer aucun obstacle à la liberté d'expression, et de renforcer les capacités de communication des pays en développement afin d'accroître leur participation au processus des communications.

64. L'UNESCO a obtenu des fonds pour le développement de la formation et de l'infrastructure en matière de communications dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication. On connaît les initiatives de l'UNESCO concernant les stations de radiodiffusion au niveau des communautés, les journaux ruraux, les services publics de radio et de télévision, les agences de nouvelles régionales et nationales, les dessins animés créés sur ordinateur et les documentaires, ainsi que les projets de communication concernant la lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA) à l'intention des jeunes et des femmes. Mais il reste à résoudre le problème le plus important, qui résulte de l'inégalité croissante entre les peuples qui possèdent et gèrent les technologies de l'information et ceux qui jusqu'ici restent exclus, ces derniers représentant actuellement plus de 90% de la population mondiale. Ce déséquilibre se reflète dans l'utilisation de l'Internet, le contrôle exercé par les oligopoles sur le commerce électronique de la planète, les problèmes actuels concernant la propriété intellectuelle, la protection de la vie privée et les données personnelles et la défense de la liberté d'expression sur l'Internet.

65. Devant ces problèmes, quel rôle le système des Nations Unies et, en particulier, l'UNESCO doivent-ils jouer, en étroite coopération avec l'Union internationale des télécommunications (UIT)? En premier lieu, des accords mondiaux doivent être conclus en vue d'orienter les politiques de communication et de télécommunications concernant l'harmonisation des tarifs internationaux et de la tarification des courants d'information, qui ont un caractère mondial, pour démocratiser la redistribution de ces ressources. En second lieu, l'UNESCO a un rôle particulier à jouer pour protéger et promouvoir le domaine public mondial de la propriété intellectuelle, matérielle et immatérielle, dans lequel il convient d'accorder une attention particulière aux dimensions éthique et sociale de l'utilisation de l'Internet et des nouvelles formes de communication électronique. En troisième lieu, il faut renforcer la capacité des organismes des Nations Unies en vue d'offrir un lieu d'échanges intellectuels où l'on puisse examiner les dimensions sociale et éthique ainsi que celles concernant le développement des nouvelles technologies de la communication et la capacité du système des Nations Unies de répondre aux besoins des États Membres en matière de développement, notamment par des initiatives telles que le Programme international pour le développement de la communication.

66. L'objectif fondamental de ces stratégies est de garantir l'inviolabilité du contenu intellectuel dans le cadre des ressources nationales potentielles que transmettent les nouvelles technologies. Le contenu national de l'autoroute de l'information ne constitue pas seulement un patrimoine pour le développement social, culturel et intellectuel, c'est aussi le capital d'information fondamental de la nation. Pour tirer profit de ce contenu national, il faut satisfaire une exigence de base consistant à promouvoir un domaine public électronique mondial dynamique, qui englobe l'information produite grâce au financement public, les œuvres classiques et traditionnelles non protégées par des droits d'auteur, la littérature scientifique et les programmes informatiques en libre accès qui relèvent du secteur des activités non lucratives. Ce domaine public n'a de sens que si chaque pays produit des contenus et des applications dans sa propre langue, en tenant compte de ses particularités nationales et culturelles.

67. Le PRÉSIDENT, conformément à la résolution 3369 (XXX) de l'Assemblée générale, invite l'observateur de l'Organisation de la Conférence islamique à prendre la parole devant la Commission.

68. M. KANAAN (Observateur de l'Organisation de la Conférence islamique) souligne l'importance du thème de l'information, qui résulte de l'évolution rapide des technologies des communications, en particulier l'Internet, et dit que le début du nouveau millénaire mérite d'être qualifié d'Ère de l'information. Cette évolution rapide nécessite une approche nouvelle de l'information relative aux questions islamiques, pour que celle-ci soit diffusée au rythme de ces changements, conformément à l'esprit de l'Islam et à ses nobles valeurs, et pour établir un système d'information avancé et efficace.

69. À la 26e Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, tenue au Burkina Faso du 28 juin au 1er juillet 1999, les participants ont été instamment priés d'appliquer le Programme islamique pour le développement de l'information et des communications, qui a pour objet d'élaborer, établir et appuyer l'infrastructure de divers secteurs de l'information et des communications en vue de renforcer la contribution de ces secteurs au

développement économique, social et culturel des 56 États membres de l'Organisation de la Conférence islamique.

70. L'orateur appelle l'attention sur la coopération entre son organisation, l'UNESCO et l'UIT, et sur les efforts réalisés par le Secrétariat général de la Conférence islamique, le Comité d'Al Quds et le Comité permanent de l'information et des affaires culturelles, ainsi que d'autres organes relevant de la Conférence islamique. Il signale que deux institutions spécialisées de l'Organisation de la Conférence islamique, l'Agence islamique internationale d'information et l'Organisation de radiodiffusion des États islamiques, ont adopté de nouvelles méthodes pour se tenir au courant des transformations engendrées par les nouvelles technologies de l'information et des communications. Avec ces méthodes, ces institutions s'efforcent de faire face aux difficultés croissantes rencontrées dans le domaine de l'information, notamment les campagnes visant à effacer l'identité islamique des peuples des pays membres de la Conférence islamique et à donner une image déformée de leurs convictions religieuses.

71. Quant au rôle que doivent jouer les Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications, l'orateur relève en premier lieu la nécessité d'entreprendre des efforts pour réduire les inégalités existantes dans ce secteur entre les pays développés et les pays en développement pour que ces derniers puissent acquérir les moyens de communication les plus avancés, préserver leur souveraineté nationale et leur identité culturelle et participer à un échange d'informations libre et équilibré. En second lieu, il souligne que l'on doit continuer à développer les sites de l'ONU sur le Web, en les actualisant et en les enrichissant de façon à assurer l'égalité de traitement entre les six langues officielles, notamment la langue arabe, conformément à la résolution 53/208 C de l'Assemblée générale, et que le Département de l'information doit poursuivre ses activités dans le domaine des publications, des services de radio et de télévision et des bibliothèques des Nations Unies. En troisième lieu, il déclare que la Conférence islamique appuie la proposition de créer une page Web consacrée au dialogue entre les civilisations. En quatrième lieu il insiste sur le fait que le Département de l'information doit poursuivre la mise en oeuvre de son programme spécial d'information sur la question de la Palestine et aider le peuple palestinien dans le domaine du développement de moyens d'information et de la promotion du projet Bethléem 2000. Dans ce contexte, il dit que pour s'acquitter de son rôle en matière d'information et de communications, l'Organisation de la Conférence islamique souhaite affermir et renforcer sa coopération avec l'ONU. Les secrétariats des deux organisations et les organismes qui s'y rattachent examineront notamment cette question lors de la réunion de coordination qui se tiendra à Genève en l'an 2000.

La séance est levée à 17 h 15.